

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1983)
Heft: 669

Artikel: École vaudoise : le temps du bricolage
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1024757>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La terre de nos ancêtres

l'inflation; par leur concentration dans les régions les plus belles de Suisse, ils portent atteinte au paysage et menacent l'identité culturelle des régions. Notre territoire est limité; il ne peut devenir la résidence secondaire de l'Europe et du Moyen-Orient; la terre doit être réservée en priorité aux résidents.

Questions: les Suisses sont-ils innocents en matière de spéculation foncière? Les citoyens dans les régions alpines, les Bâlois dans les Franches-Montagnes, les Zurichois dans les Grisons, les Alémaniques au Tessin ne se comportent-ils pas en véritables étrangers? Le champignonisme de la villa individuelle dans les campagnes, le développe-

ment de la résidence secondaire à la montagne et sur les rives des lacs sont-ils le seul fait des étrangers?

A y regarder de plus près, on a le sentiment que les étrangers sont devenus les boucs émissaires, responsables des effets d'une politique foncière inadéquate, limitée par des intérêts à court terme et particuliers. Et si les étrangers friands d'une parcelle de terre helvétique n'étaient que la manifestation sensible des lacunes de l'aménagement du territoire, de la lutte contre la spéculation foncière, de la protection de la nature et du paysage, du droit de la propriété? Si la réponse est positive, les calculs d'épiciers auxquels le Parlement va prochainement se livrer risquent bien d'être vains, une fois de plus.

La semaine prochaine, nous reviendrons plus en détails sur le problème spécifique du tourisme et des régions de montagne.

ÉCOLE VAUDOISE

Le temps du bricolage

Depuis plus de vingt ans, le Conseil d'Etat vaudois parle de la nécessaire réforme de l'école vaudoise. Ce qui ne l'empêche pas, en ce début de 1983, de consolider l'édifice actuel en soumettant au Grand Conseil plusieurs modifications de la loi sur l'instruction secondaire.

S'étant aperçu que plusieurs aspects des examens d'admissions dans les collèges n'étaient pas légaux (il disait pourtant le contraire il y a six mois en écartant tous les recours déposés après les examens 1982!), il propose d'introduire dans la loi l'exigence d'un barème plus sévère pour les enfants qui se présentent aux examens en 5^e année, des élèves qui seront pourtant par la suite placés dans les mêmes classes de collège — donc devant les mêmes exigences — que leurs camarades sortant de 4^e.

Le Conseil d'Etat profite de cette révision pour justifier l'examen actuel «destiné à mesurer la capacité à poursuivre éventuellement des études supérieures». Il est bien loin le temps où le gouvernement admettait que cet examen ponctuel ne permettait pas de prédire la carrière scolaire d'enfants de dix ans! Cet examen, paré en 1983 de toutes les vertus — il prend en compte «les véritables aptitudes intellectuelles des enfants» — n'est cependant pas complètement infaillible, puisqu'un nouvel article de loi précise sèchement que «toute admission aux collèges communaux est provisoire en ce sens que l'élève qui, à la fin du premier semestre, n'obtient pas la moyenne fixée par le département est, sauf circonstances exceptionnelles, renvoyé sur décision de la conférence des maîtres».

Il y a quelques années, plusieurs conférences des maîtres de gymnase et de collège, ainsi que la conférence des directeurs, avaient demandé la suppression de la conditionnalité imposée aux gymnasiens

de la division générale à la fin de leur premier semestre. Aujourd'hui, le Conseil d'Etat leur répond en proposant au Grand Conseil de généraliser la conditionnalité à l'ensemble des gymnasiens. But de cette mesure: «inciter les collégiens à ne pas s'inscrire au gymnase à la légère», «éliminer la surcharge scolaire des élèves qui s'épuisent en division de baccalauréat au lieu de s'épanouir dans une voie adaptée à leurs possibilités et à leur rythme de travail», «éviter que les gymnasiens ne suivent le premier semestre en dilettantes», «revaloriser la formation professionnelle» (cf. DP 668, courrier).

Les propositions du Conseil d'Etat sont inacceptables. Les premières, parce qu'elles exigent du Grand Conseil que, en 1983, il donne sa sanction au système de sélection de l'école vaudoise. Le gouvernement l'empêche ainsi de se déterminer sur l'avenir, en examinant l'initiative «Une meilleure école pour tous» déposée il y a sept mois avec plus de 22 000 signatures. Celle concernant les gymnasiens — introduction d'un premier semestre conditionnel — parce qu'elle renforce la sélection, qu'elle «crée un climat de tension et met en cause le travail accompli dans les collèges», pour reprendre les termes d'une pétition signée par 782 maîtres secondaires.

Une nouvelle fois, le Département de l'instruction publique réussit à dresser contre lui enseignants et parents. Si le Grand Conseil suit les propositions du Conseil d'Etat, y aura-t-il référendum? Dans ce cas, quels seront les partis politiques qui acceptent de défendre ces mesures devant le peuple à la veille des élections fédérales?

COMMUNICATION

Radios locales: les millions des poids lourds

Le chef du Département des transports, des communications et de l'énergie, Léon Schlumpf, a donc promis que les premières émissions de radios locales pourraient être entendues cette année déjà.